

**Compte rendu de la réunion  
du Bureau de la S.B.C.O.  
tenue à la mairie de Coulon (DS)  
le 6 Décembre 1981**

**Présents :** MM. BARON, BIGET, BONNIN, BOTINEAU, CAILLON Michel, CAILLON Paul, DAUNAS, DROMER, FROUIN, HÉRAULT, HOUMEAU, LAHONDÈRE, TERRISSE.  
15 procurations de membres absents ont été recues.

Le Président ouvre la séance et informe le bureau de la brutale disparition de Emile CONTRÉ. Une minute de silence est observée. Le Président évoque la vie du disparu et fait part de ses dernières volontés.

**Legs CONTRÉ**

Emile CONTRÉ avait par le passé légué à la Société son herbier, ses notes et ses flores régionales.

Le problème du logement de l'herbier est abordé. M. CAILLON Michel propose une solution : confier cet herbier, en dépôt, au Musée de Poitiers. Grâce à la compréhension de la soeur du disparu, le problème n'est pas urgent et le Président est chargé :

- de contacter le Conservateur du Musée de Poitiers,
- d'étudier les autres solutions qui pourraient se présenter.

**Fichier plantes du Centre-Ouest :**

M. CONTRÉ était chargé de la tenue de ce fichier. En raison de sa disparition, il est décidé de confier ce travail à un responsable par département, soit :

Vienne : M. BARON

Limousin : M. BOTINEAU et M. VILKS.

Charente : M. TERRISSE.

Charente-Maritime : M. LAHONDÈRE.

Vendée : M. BOUZILLÉ.

**Comité de lecture :**

Il est constitué de la façon suivante :

**Bryologie :** MM. PIERRÔT, ROGEON, HOUMEAU.

**Lichénologie :** MM. ROUX et HOUMEAU.

**Mycologie :** MM. FROUIN, CAILLON Paul, DROMER, CHASTAGNOL.

**Algologie :** M. LAHONDÈRE.

**Phanérogames :** MM. BARON, BOTINEAU, BOURASSEAU, DAUNAS, TERRISSE André, VILKS.

La nomenclature utilisée dans le Bulletin sera celle de FLORA EUROPAEA pour les végétaux supérieurs et celle de MOSER pour les champignons.

**États régionaux de l'Environnement :**

La S.B.C.O. décide de participer activement à ces états régionaux. En Poitou-Charentes, les responsables par département seront MM. BOTINEAU (16), LAHONDÈRE (17), HOUMEAU (79) et BARON (86).

La séance est levée à 12 h 20.

Le Secrétaire,  
Ch. LAHONDÈRE

Le Président,  
R. DAUNAS